



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cécile Van Hecke, *Président* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;  
Philippe Desprez, David Leisterh, Sandra Ferretti, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliße, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Miguel Schelck, Joëlle Mbeka, Blanche de Pierpont, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Jan Verbeke, Jos Bertrand, Christine Roisin, *Conseillers*.

**Séance du 24.11.20**

---

**#Objet : Fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel Secours - Modifications budgétaires n°1 2020.#**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu la délibération du 11 septembre 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique de l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours sollicite l'autorisation d'apporter des modifications au budget fabricien relatif à l'exercice 2020 ;

Considérant que la Fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel Secours a reçu un emprunt financier de 65.000,00 € en 2020 sollicité en 2019 qui a été pris en charge par la commune de Watermael-Boitsfort;

Vu que ledit budget modifié se clôture en équilibre ;

DECIDE :

D'émettre un avis favorable à l'approbation par les autorités supérieures du budget modifié qui se résume comme suit :

	<i>Budget</i>	<i>Budget modifié</i>
Recettes	34.887,33 €	99.887,33 €
Dépenses	34.887,33 €	99.887,33 €
Excédent	-	-

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 11 votes positifs, 4 votes négatifs, 11 abstentions.

*Non* : Sandra Ferretti, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Miguel Schelck.

*Abstentions* : Olivier Deleuze, Odile Bury, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Philippe Desprez, Martin

*Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Félix Boudru, Blanche de Pierpont.*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 25 novembre 2020

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Jean-François de Le Hoye